

432

Bruxelles, le 1er decembre 1983
Note BIO COM (83) 506 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion de la Commission

CONSEIL EUROPEEN

La Commission a fait le point des resultats des travaux du Conseil special et du Conseil des Affaires etrangeres qui viennent de se terminer, pour chacun des grands dossiers auxquels s'attacheront les Chefs d'Etat ou de Gouvernement. La Communauté considere qu'à partir des objectifs et des orientations fixes à Stuttgart, la Communauté peut et doit s'entendre à Athenes sur les bases d'un reglement general et durable des problemes qui la divisent encore, accomplissant ainsi le progres decisif necessaire - à son renforcement face aux difficultes economiques et sociales internes et externes - garant de sa cohesion dans la situation internationale actuelle et - indispensable à l'adhesion de l'Espagne et du Portugal.

PROGRAMME PREVISIONNEL ACIER 1/84 (voir note P - 110)

La Commission a adopte le programme previsionnel "Acier" pour le premier trimestre 1984. La demande d'acier ne devrait guere s'ameliorer par rapport au dernier trimestre de 1983. Ce programme sera - comme il se doit - soumis pour avis au Comite Consultatif de la CECA avant d'etre adopte definitivement par la Commission en seconde lecture.

AIDES D'ETAT (voir IP 419)

Sur proposition de M. Andriessen, la Commission a autorise le Gouvernement italien à octroyer une aide d'etat à concurrence d'environ 800 mrd de liras en faveur de quatre projets d'investissement dans le secteur automobile dans le Mezzogiorno. Les projets que le Gouvernement a proposes au titre de la loi 675/77 concernent Alfa Romeo Veicoli Commerciali (Pomigliano), Alfa Romeo auto (Pomigliano d'Arco), FIAT Auto (Cassino) et FIAT Auto (Termoli). Le cout des investissements de ces projets est de 1340 milliards de liras. Les aides sont octroyees sous forme de subventions, de prets publics bonifies et de bonifications d'interet sur prets bancaires, ceci dans les conditions prevues dans la loi 675 et la loi 183 qui a pour objectif la stimulation de l'investissement dans la region.

En ce qui concerne la Belgique, la Commission a pris une decision finale negative à l'egard d'un projet d'aide d'Etat concernant le sauvetage d'une entreprise de fibres synthetiques etablie à Zwijnaarde (voir IP (83) 419).

GRECE : Convention de Luxembourg sur le brevet communautaire et convention de Munich sur le brevet europeen

La Commission a decide de ne pas acceder a la demande grecque de mesures transitoires en vue d adherer aux conventions de Luxembourg (brevet communautaire) et de Munich (brevet europeen).

La Commission considere en effet que les mesures sollicitees,
- seraient contraires a l acte d adhesion de la Grece a la Communaute,
- conduiraient a des conditions de concurrence inegales et a des restrictions a la libre circulation des produits a l interieur de la Communaute,
- auraient un effet negatif sur les negociations d adhesion de l Espagne et du Portugal.

MEMORANDUM GREC

Dans sa reponse au Memorandum grec, la Commission a fait part de son intention d adopter des propositions specifiques pour repondre aux problemes evoques dans le Memorandum. Ces propositions concernent des actions dans le domaine social, de la politique des structures agricoles et des infrastructures de transport et sont deja devant le Conseil.

Les propositions sur le controle de qualite des produits agricoles et les couts de transport des produits agricoles doivent encore etre transmises au Conseil et la Commission a decide hier les mesures qui seront proposees sans en fixer, a ce stade, les modalites techniques. Le President de la Commission informera le Conseil europeen d Athenes que l achievement des engagements de la Commission vis a vis du Memorandum grec est actuellement en vue. (Voir Memo 134/83).

CE- CHYPRE

M. Haferkamp se rendra vendredi a Chypre. Il aura des entretiens dans le courant de la journee de samedi, a Nicosie, avec le President Spyros Kyprianou, ainsi qu avec le ministre des affaires etrangeres, M. George Iakobou. But de la visite est d examiner l ensemble des relations d Association CE-Chypre suite a la declaration d independance par la partie nord de l Ile (regime commercial, protocole financier, union douaniere).

NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE LA COMMISSION

La Commission a nomme Horst KRENZLER, secretaire general adjoint de la Commission. Age de 50 ans, Horst KRENZLER est fonctionnaire des Communautés depuis 1965. Juriste de formation, il a fait sa carriere communautaire a la Direction generale des Relations exterieures, ainsi qu aux Cabinets de MM. Dahrendorf et Brunner.

Directeur a la DG I, depuis 1979, il a dirige la delegation de la Communaute pour les difficiles negociations sur le textile, ainsi que sur l acier. Horst KRENZLER succede a Michael Jenkins qui a recemment quitte la Commission pour occuper des fonctions de responsabilite au Foreign Office.

RENDEZ-VOUS DE MIDI : MATERIEL DIFFUSE

- IP 413 - Bulletin petrolier
- IP 414 - Pret NIC pour les petites et moyennes entreprises
en France
- IP 418 - La Communaute proteste contre le systeme de
"taxation unitaire" appliquee par certains Etats
americais.
- Allocution du President Thorn a l'occaion du 25e anniversaire
de l'UNICE.

Amities

Manuel Santarelli Comeur 12h45////

